

# Des solutions équilibrées pour des intérêts divergents

*Chaque projet étant unique, la mise en œuvre de la revitalisation est une tâche complexe, qui occupera plusieurs générations.*

La revitalisation est nécessaire en de nombreux endroits : sites industriels, zones densément construites ou surfaces très exploitées en plaine. Dans ce contexte, différents intérêts entrent en jeu. Toutefois, pour qu'un projet aboutisse, chacune des parties impliquées doit être disposée à écouter les autres. Ce n'est que de cette façon que des compromis satisfaisants et des solutions créatives peuvent être trouvés; à l'exemple d'un agriculteur voisin de la zone alluviale de Chly Rhy (AG), qui accueille les visiteurs du site dans sa ferme.

Inn revitalisé près de Bever, canton des Grisons

## Partage des coûts des projets

La mise en œuvre de la revitalisation est une tâche qui incombe aux cantons et aux communes. Ceux-ci bénéficient d'un soutien financier et technique de la Confédération, qui assume entre 35 et 80 % des coûts. Les contributions sont d'autant plus importantes si le projet prévoit de donner plus d'espace aux eaux et que la nature et le paysage en bénéficient en particulier. En outre, la Confédération récompense également par des subventions supplémentaires les projets qui créent des espaces de détente attrayants. Le solde est pris en charge par les cantons et les communes, en partie avec le soutien de tiers. La revitalisation du Chly Rhy a par exemple pu être réalisée grâce à la contribution de l'organisation Pro Natura et de l'entreprise EWZ.

Les projets de revitalisation nécessitent un grand engagement de toutes les parties impliquées. Ces efforts en valent la peine, car c'est ainsi que l'on crée des eaux vivantes – pour la nature et pour nous tous.

Sur le même thème : OFEV (éd.) 2017: Valoriser les cours d'eau et les lacs – Pour l'être humain et pour la nature. Office fédéral de l'environnement, Berne. Info environnement n° 1707 : 32 p. [www.bafu.admin.ch/ui-1707-f](http://www.bafu.admin.ch/ui-1707-f)



Également parus sous [www.bafu.admin.ch/ui-1923-f](http://www.bafu.admin.ch/ui-1923-f):

Protéger les eaux, protéger notre société, 2018



Débites résiduels des cours d'eau, 2019



### Éditeur

Office fédéral de l'environnement (OFEV). L'OFEV est un office du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

### Contact

OFEV ; division Eaux  
CH-3003 Berne  
Tél. 058 462 69 69  
[wasser@bafu.admin.ch](mailto:wasser@bafu.admin.ch)

### Photo de couverture

La Motte revitalisée, JU.  
© F. Bertschinger, Ex-Press/OFEV

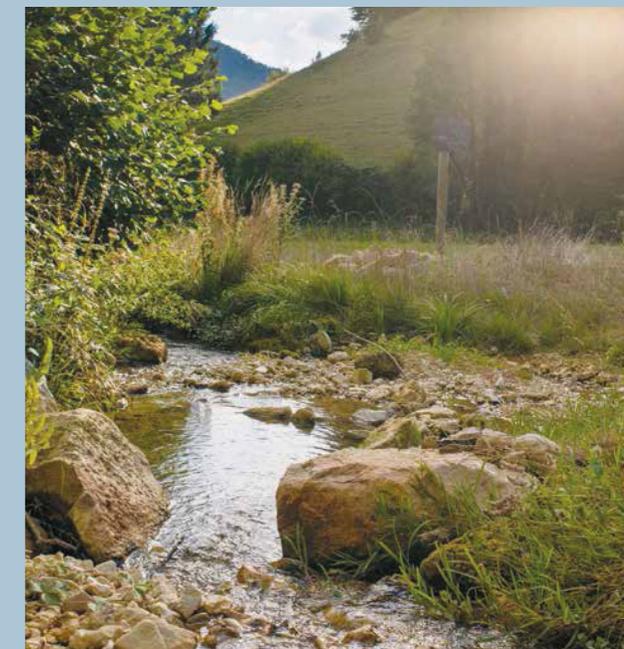
### Commande et téléchargement au format PDF

[www.publicationsfederales.admin.ch](http://www.publicationsfederales.admin.ch)  
n° d'art. : 810.400.131f  
[www.bafu.admin.ch/ui-1923-f](http://www.bafu.admin.ch/ui-1923-f)

Impression neutre en carbone et faible en COV sur papier recyclé  
© OFEV 2017

# La revitalisation des eaux suisses

Autrefois naturelles, aujourd'hui sous pression et à l'avenir libérées de leur corset



# Les revitalisations, un grand bénéfice

*Les eaux proches de l'état naturel revêtent une grande importance pour l'être humain et pour la nature. Nous retirons tous des avantages divers et variés d'eaux intactes et saines.*

La loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) vise à ce que les eaux puissent remplir leurs fonctions pour l'homme, la nature et l'économie. Combinée à une bonne qualité de l'eau, une quantité suffisante et variée d'eau toute l'année et un transport de matériaux solides adéquat (charriage), la revitalisation constitue un pas dans cette direction.

Revitalisation de la zone alluviale du Chly Rhy : avant et après



Photos : Ökovision GmbH

## Aménagement – conséquences – revitalisation

Dans la zone alluviale du Chly Rhy, gazouillements et clapotis accompagnent le bras qui s'écoule en direction du Rhin. Ce ne fut toutefois pas toujours le cas. Au XIX<sup>e</sup> s. en particulier, de nombreux cours d'eau ont été corsetés ou enterrés. Le but de ces aménagements était, d'une part, de gagner des terres cultivables, et d'autre part, de réduire le risque de crues.

Toutefois, cet objectif n'a pu être que partiellement atteint. En effet, à la suite de ces mesures, des milieux naturels et des espaces de détente attrayants ont disparu et la protection naturelle contre les crues s'est amoindrie. Aucun autre écosystème n'abrite ou n'abritait autant d'espèces d'animaux et de plantes menacées, voire déjà éteintes, que les cours d'eau et leurs berges.

En 2011, la LEaux a été modifiée à la suite du dépôt de l'initiative populaire « Eaux vivantes ».

Il est ainsi prévu de revitaliser, d'ici 2090, une partie des eaux en mauvais état. Des tronçons de cours d'eau seront donc libérés de leurs corsets de béton et, disposeront à nouveau d'un espace pour évoluer naturellement, comme cela a été fait en 2014 dans la zone alluviale du Chly Rhy.

Si l'opération constitue une atteinte sérieuse au paysage à court terme, elle représente une plus-value importante pour la nature et l'être humain à long terme.

Les hommes et la nature bénéficient de la revitalisation de la zone alluviale du Chly Rhy.



Photo : M. Forte, Ex-Press / OFEV



M. Forte, Ex-Press / OFEV



F. Bertschinger, Ex-Press / OFEV



M. Forte, Ex-Press / OFEV